



Refus d'un regroupement familial

Par **orelia**, le **12/08/2007** à **12:14**

Suite à ma demande de regroupement familial déposée le 11 janvier 2006, j'ai reçu aujourd'hui un refus pour le motif suivant : « l'enquête effectuée par le Consulat de France à Yaoundé, Cameroun fait apparaître que mon acte de naissance n'a pas pu être authentifié. De ce fait, la filiation entre ma fille et moi n'a pas été établie, ce qui rend la demande de regroupement familial non conforme. » j'ai attendu pendant 20 mois pour avoir cette réponse qui risque m'envoyer au suscite , je suis en CDI AINSI que mon époux , nous avons un appartement et tout ce qu'il faut pour accueillir ma petite fille qui aura 9 ans le 4 décembre.rnSachant que je me suis marié en 2004 au Cameroun avec un français, que j'ai obtenu le visa d'entrée en France, que j'ai eu un titre de séjour (déjà renouvelé 3 fois), et j'ai aussi pu avoir un extrait de casier judiciaire il y un mois, tout ceci avec ce même acte de naissance, quels sont mes recours ? Etant donné que cet acte de naissance a été authentifié par l'ambassade de France pour le mariage, mais aujourd'hui pour le regroupement familial de ma petite fille ce d'acte n'est plus authentifié comment faire pour qu'il soit authentifié ? je suis handicapée et mariée depuis 3 ans , depuis mon mariage nous avons un soucis d'avoir un enfant donc s'est la seule fille que j'ai au monde . rnMes sincères salutations

Par **KOFFI**, le **17/01/2008** à **21:51**

SLUT MOI AUSSI JE SUIS AMEROUNAIS ET JE VOUDRAIS JUSTE SAVOIR QU4AS TU FAIT APRES DE TON DOSSIERrnMERCI

Par **orelia**, le **18/01/2008** à **19:12**

bonsoir,rnje n'ai rien fait de special, j'ai déposé le dossier, j'ai attendu 1an 3 moi pour avoir une réponse negative. j'ai fait un recours gracieux à la prefecture et un autre au tribunal administravie , ou il y a quelques jour on m'a repondu en me disant que ce n'etait plus mon acte à moi mais plutôt celui de l'enfant. je ne sais plus quoi faire et compte partir au cameroun le 25 fevrier pour voir un peu ce qui se passe la-bas.je n'ai pas les moyens pour prendre un avocatrnje vous laisse mon adresse mail orelia1977@yahoo.frnau plaisir de vous lire bientôttrnBonne année 2008rnamicalementrnMarceline

Par **KOFFI**, le **19/01/2008** à **09:20**

SALUTrnJE VIENS JUSTE DE LIRE TON MESSAGE ET A MON AVIS C'EST L'ADMINISTRATION FRANCAISE QUI NE VEUT PEUT ETRE PAS CAR AVEC LA NOUVELLE LOI SARKOZY C'EST UN PEUX COMPLIQUE NE OI MEME PAS SURPRISE QU'IL TE FASSE PASSER LE FAMEUX TEST ADN.rnDE QUEL DEPARTEMENT EST TU?rnMOI JE SUIS DE LA REGION CENTRE (37)rnkamokwekamokwe@yahoo.comrnveilleur voeux et bon curage

Par **Emmanuelle CERF**, le **24/01/2008** à **22:40**

Madame,rnJ'ai bien pris connaissance de votre demande.rnC'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous. rnVous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.rnCordialement.rnrnrnEmmanuelle CERFrnAvocat au Barreau de Parisrn62 rue de Caumartin - 75009 ParisrnTel. 01 46 08 41 93rnMob. 06 16 68 32 70rnwww.avocat-cerf.comrnhttp://emmanuelle.cerf.avocats.fr